



# Conseil communal de Servion

## Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2016

|  |  |    |
|--|--|----|
| Président :  | M. Philippe Chaubert   |    |
| Secrétaire :   | Mme Philippa King Rojo   |    |
| Scrutateurs :  | Mme Sylvie Gobet   |    |
|  | M. Jérôme Padrun   |    |
| Ouverture de la séance :   | 20h00  |    |
| Nombre de conseillers :  | Assermentés :  | 49 |
|  | Quorum :   | 25 |
|  | Présents :   | 38 |
|  | Excusés :  | 10 |
|  | Absents :  | 1  |
|  | Assermentés en séance :  | 1  |
|  | Majorité de séance :   | 20 |
| 1. Approbation de l'ordre du jour et du PV de la séance du 10 octobre 2016 | <p>Il y a débat concernant l'emploi de l'acronyme <i>SFE</i> qui figure à l'ordre du jour. Est-ce la <i>SFE</i> ou l'<i>ASFE</i>? Les délégués de l'association des eaux de Servion, Ferlens, Essertes tranchent. Au point 4, il s'agit de remplacer <i>SFE</i> par l'<i>ASFE</i>.</p> <p>L'ordre du jour est ainsi approuvé à l'unanimité.</p> <p>Le procès-verbal du 10 octobre 2016 est accepté à l'unanimité.</p>  |    |
| 2. Communications du Bureau du conseil                                     | <p>M. Philippe Chaubert annonce que la Croix Bleue a envoyé un courrier dans lequel elle propose aux conseillers de lui faire don de leurs jetons de présence. Il tient à disposition les coordonnées pour ceux qui le souhaitent.</p> <p>Le président a reçu en copie divers nouveaux courriers et courriels en relation avec les interventions de M. Robert George concernant la renaturation du Flon. Les affaires suivent leur cours et sont traitées par les différents services concernés.</p> <p>N'ayant pas de commission à nommer, le Bureau n'a pas tenu de séance. Il a profité de préparer la séance de ce soir en se réunissant lors des récentes votations, le 27 novembre 2016.</p> <p>La préfecture a procédé à sa visite de commune annuelle le 29 novembre. Les dossiers sont en ordre et il n'y a pas eu de remarque particulière.</p> <p>Les quatre prochains conseils sont prévus les <b>lundis 27 mars, 26 juin et 30 octobre</b> et le <b>vendredi 8 décembre</b> 2017.</p> |    |

|  |  |
|--|--|
| 3. Assermentation d'un conseiller  | M. Franz Schambach, absent lors des deux séances précédentes, est assermenté par le président. Le Conseil passe ainsi à 50 membres. La majorité de séance passe ainsi à 20.  |
| 4. Désignation d'un délégué au Conseil de l'ASFE   | M. Jean Gaumann a été nommé à l'exécutif de L'ASFE et, par conséquent, doit être remplacé au législatif. Ainsi que l'autorise ses statuts actuels, l'ASFE a nommé M. Bernard Burri, qui n'est pas délégué de notre commune, en tant que président de son législatif. Cependant, l'ASFE sera appelée à réviser ses statuts durant cette législature. Dans ce cadre-là, et conformément à la loi sur les communes, le président de l'ASFE devra être un membre délégué d'une commune. Le président du conseil propose dès lors que la situation soit anticipée en nommant M. B. Burri délégué à l'ASFE du conseil communal de Servion. Cette proposition est accueillie par les applaudissements de l'assemblée.   |
| 5. Désignation d'un suppléant à l'association des déchets carnés   | M. Patrik Steffen, précédent suppléant, a pris la place de M. B. Burri, qui a été désigné secrétaire de l'association des déchets carnés. M. F. Ramoni se propose. Il est élu suppléant avec les applaudissements de l'assemblée.  |
| 6. Préavis n°9/2016 – Budget 2017  | <p>M. Eric Dammköhler, président de la commission des finances, donne lecture du rapport. Se référant à la page 18 du préavis, M. Denys Kaba demande pourquoi le service des eaux figure dans les charges du budget dès lors que les frais sont normalement attribuables à l'ASFE. Le syndic lui répond qu'il s'agit d'une facture pour des travaux effectués par un géomètre.</p> <p>M. François Clot aimerait savoir si la commune a prévu de rentabiliser les classes d'école de Les Cullayes et du vieux collège de Servion qui ne seront plus utilisées à la rentrée 2017. Le syndic lui répond qu'une étude est en cours et que si le bureau technique a prévu d'occuper une partie des locaux au rez-de-chaussée, une surface de quelque 70m<sup>2</sup>, dont l'usage n'est pas encore défini, est disponible du côté de Mézières. Il pourrait s'agir de bureaux ou d'un appartement. Une annonce devrait paraître au printemps. Les classes de Servion seront converties en bureaux, le premier pour le syndic et le second pour les municipaux et d'autres employés, selon les besoins. Actuellement, toutes ces personnes partagent un espace exigu de 10m<sup>2</sup>. La classe à l'étage sera équipée et gardée à disposition afin qu'elle soit proposée comme salle de conférence ou de réunion, comme cela se fait actuellement avec l'ancienne salle de la municipalité à Les Cullayes. Le syndic voit difficilement comment récupérer les CHF 60'000 francs qui sont versés actuellement par l'ASIJ pour la location des salles de classe.</p> <p>La parole n'étant plus demandée, on procède au vote. Le rapport de la commission des finances ainsi que le préavis relatif au budget 2017 sont acceptés à l'unanimité.</p> |
| 7. Préavis n° 10/2016 – Plafond en matière d'emprunts et de risques pour cautionnement pour la législature 2016-2021 | La lecture du rapport de la commission des finances donnée par M. E. Dammköhler ne suscite aucune question et le rapport est accepté avec une abstention. Quant au préavis, il est également accepté avec une abstention.  |

|   |  |
|---|--|
| <p>8. Informations des délégations aux associations intercommunales</p> | <p>M. B. Burri annonce qu'une rencontre de l'ASFE se fera le mardi 13 décembre à Essertes.</p> <p>Concernant l'ASIJ, M. Cédric Matthey, syndic, donnera plus de précisions dans un second temps.</p>   |
| <p>9. Communications de la Municipalité</p>                             | <p><b>Administration générale</b></p> <p>Le syndic exprime sa satisfaction de voir que six jeunes ont répondu à l'invitation de la commune et se sont déplacés à la séance du conseil. En effet, sur les 32 invités, il n'a reçu que trois demandes d'excuses, les 23 autres n'ayant pas daigné répondre. S'adressant personnellement aux nouveaux citoyens éligibles, il souligne que si la majorité civile leur offre la possibilité de s'engager par leur signature, ils sont seuls dorénavant à assumer toutes les conséquences de cette pleine liberté contractuelle. Il leur prie de rester vigilants, de ne pas se précipiter face à la signature d'assurances et de petits crédits alléchants. Même sans revenus, leur rappelle-t-il, ils ont l'obligation de remplir une déclaration fiscale. Et, si, à dix-huit ans, ils ont le droit de se marier sans le consentement de leurs parents, ils ont aussi le devoir de subvenir aux besoins du ménage. Sous un tonnerre d'applaudissements, il souhaite la bienvenue dans ce merveilleux monde des adultes à Julie Kaba, Romain Ries, Lucas Augsburger, Loïc Rindlisbacher, Norman Steffen et Samuel Buetiger. C'est le moment de leur rappeler que, l'an prochain, auront lieu des votations pour renouveler les autorités cantonales. En 2021, ils pourront eux-mêmes se porter candidat sur les listes communales.</p> <p><b>Fermeture de la poste</b></p> <p>Le syndic annonce que 2017 verra certainement la fermeture de notre bureau de poste, malgré la possibilité qui nous est offerte de s'y opposer. Les affaires ont diminué drastiquement. Il affiche une présentation avec quelques chiffres concernant les raisons de cette fermeture. En effet, la décision se base uniquement sur les statistiques du guichet. La distribution du courrier n'entre pas en ligne de compte. Sur le plan fédéral, les lettres ont diminué de 63%, les colis de 42% et les versements de 37%. Précédemment à Servion, le guichet était beaucoup plus sollicité, avec un commerce qui envoyait jusqu'à 20'000 courriers.</p> <p>Les solutions offertes comprennent une agence postale, qui pourrait être en libre service dans un garage, magasin, bureau, etc. et bénéficierait d'horaires flexibles, ou un service à domicile. Les représentants de la poste ont souhaité procéder à un examen des lieux mais le syndic s'y est opposé. M. Claude Pasche souhaiterait des précisions concernant la poste de Mézières. Le syndic lui répond que, à terme, notre bureau de poste le plus proche se trouvera probablement à Oron-la-Ville.</p> <p>En dépit de l'affirmation du syndic que son poste personnel est sauvegardé et que la direction de la Poste lui proposera du travail dans un autre lieu, Mme Sylvie Gobet souhaite que l'on s'oppose à cette fermeture. Elle propose que l'on fasse appel aux syndicats. Le syndic ne le souhaite pas.</p> <p>M. Jean Gaumann est d'avis que le salaire obtenu par les personnes qui exercent l'activité d'agence postale est minime. Le syndic lui répond que la poste mentionne un gain mensuel de l'ordre de CHF 2'000.--. M. Jean-</p> |

Claude Chamorel demande où se trouvera la case postale de la localité. Le syndic lui répond que les cases devraient être maintenues à l'extérieur, mais que pour obtenir la gratuité du service, il faut garantir un minimum de trois courriers par jour, cinq jours par semaine, sinon le service est facturé CHF 20.- par mois. M. Jérôme Oberson demande si la commune engagerait sa responsabilité dans le cas où quelqu'un accepterait de prendre une agence. Le syndic lui répond par la négative.

Synthétisant les options de la municipalité qui souhaite prendre l'avis du conseil, le président demande aux membres du conseil quelle orientation politique ils souhaitent choisir afin d'éviter un service à domicile. Il propose deux approches:

- 1) Faire opposition pour maintenir le bureau de poste tel quel.**
- 2) Se battre pour obtenir un guichet libre-service qui nous convienne.**

M. F. Clot estime que l'on peut voter pour les deux, suivant la première solution dans un premier temps et optant pour la deuxième par la suite.

M. Pascal Morisod, qui a vécu une fermeture dans son ancien village, pense que la meilleure solution est de se battre pour maintenir un service ouvert dans un magasin plutôt que de subir le service à domicile.

M. J.-Cl. Chamorel questionne le concept de service public. Le coût en temps et en argent est élevé pour une entreprise qui doit aller chercher un colis dans un autre lieu. Le syndic lui répond qu'il faut aussi voir le revers de la médaille du côté de Berne. Les services privés de distribution de courrier à vélo, les paiements électroniques par Internet, sont tous des services qui, auparavant, se faisaient par le biais du guichet de la poste. C'est dans l'évolution des choses.

M. Richard Sermier demande au syndic de reconfirmer que le poste de travail de Mme S. Gobet sera maintenu. M. C. Matthey lui répond que cinq témoins peuvent attester des promesses faites par la poste.

Lors du vote, qui, comme le rappelle le président n'a rien de contraignant pour la Municipalité, **la première solution obtient 17 voix et la deuxième 20.**

### **ASIJ**

Se référant à un article publié dans le journal *Le Régional*, qui a tout fait pour discréditer le comité de l'ASIJ, le syndic dit qu'il tient à disposition les chiffres officiels de la cour des comptes qui témoignent du travail énorme effectué par le comité. Il ne rechigne devant rien, ne comptant pas ses heures, pour que tout soit prêt en 2020: la rénovation du collège du Raffort, la construction du collège de Servion et le nouveau bâtiment scolaire à Carrouge. Ainsi, les collèges du Jorat pourront accueillir les élèves dans les meilleures conditions, dans des bâtiments neufs adaptés aux lois et aux besoins du moment.

### **Publication des comptes**

Le syndic explique que, au mois de juin, il avait reçu un appel téléphonique d'un journaliste de *Le Régional* qui demandait les comptes de la commune. Etant donné que ces comptes n'avaient pas encore été acceptés par le conseil, le syndic avait refusé, décision appuyée par le

|   |   |
|---|---|
|   | <p>préfet qui avait dit qu'il n'y avait aucune obligation de transmission. Par la suite, <i>Le Régional</i> avait écrit que la municipalité ne voulait pas communiquer ses chiffres. Le syndic demande au conseil de bien vouloir accepter qu'il transmette les comptes au journal <i>Le Régional</i> l'an prochain, dès le moment où les comptes seront distribués aux membres du conseil.</p> <p>A une courte majorité de 18 contre 17 le conseil refuse cette demande.</p> <p>M. Philippe de Vallière propose que la commune écrive une lettre ouverte au journal <i>Le Régional</i> expliquant que la municipalité ne transmet pas les comptes avant qu'ils aient été acceptés par le conseil. Le Syndic dit que cela a déjà été fait. Il prend acte de la décision du conseil.</p> <p>Il annonce des fêtes de Noël dans le village, notamment la fête des enfants le mercredi 14 décembre à 19h30 à la Chapelle et la distribution des sapins avec présence du Père-Noël et le traditionnel vin chaud le samedi 17 décembre devant la salle communale aux Cullayes.</p> <p>A partir du changement d'horaire de la semaine prochaine, Servion disposera d'un nouvel arrêt de bus de la ligne 75 à la hauteur du Greffe.</p> <p>Il invite les conseillers à prendre un dépliant de Lausanne Région dont la commune fait partie.</p> <p>Après avoir répété les dates des conseils en 2017, il annonce qu'il y aura prochainement un nouveau préavis pour l'augmentation du plafond d'endettement pour l'ASIJ. En raison des nouvelles constructions, le plafond d'endettement va passer de CHF 40 millions à CHF 64 millions, les conséquences financières seront lourdes et il s'en suivra certainement des répercussions sur les points d'impôts. Le plafond d'endettement devra être validé par trois quarts des communes de l'ASIJ, c'est-à-dire un minimum de huit des communes.</p> <p><b>Déchetterie et Domaines / Bâtiments</b></p> <p>Mme Monique Ries rappelle que si la déchetterie sera fermée les lundis 26 décembre et 2 janvier, elle reste néanmoins accessible par la petite porte. Elle annonce que l'employé communal a réussi à empêcher un début d'incendie qui a nécessité le déplacement de trois camions de pompiers. Le dépôt de cendres chaudes dans les déchets verts est formellement interdit.</p> |
| <p>10. Propositions individuelles et divers</p> | <p>Le président remercie les différentes personnes qui l'ont entouré en ce début de législature et notamment la secrétaire, le vice-président et les scrutateurs. Le 30 avril, le bureau fera certainement appel à de l'aide supplémentaire pour les élections cantonales. Il remercie également la municipalité et le greffe avec qui il entretient d'excellentes relations.</p> <p>Le syndic profite de la présence du conseil pour remercier publiquement le personnel administratif et la voirie.</p>   |
| <p>Clôture de la séance :</p>                   | <p>La séance est levée à 21h21 pour laisser la place à la traditionnelle verrée de fin d'année.</p>   |